

## A CRITIQUE OF SARKOZI'S GOSPEL: DRC AND RWANDA MUST SHARE MINERAL RESOURCES

OPINIONS, PROBLEMS, AND PERSPECTIVES

GEORGES BOKONDU

Lors de son message de vœux au corps diplomatique en France le 16 janvier dernier, le Président Sarkozy a fait un tour d'horizon général des grandes questions internationales. En ce qui concerne la région des Grands Lacs, Nicolas Sarkozy a déclaré ce qui suit : « la violence s'est une fois déchainée. L'option militaire n'apportera aucune solution aux problèmes de fond qui se posent de façon récurrente depuis dix ans. Cela met en cause, la question de l'avenir du Rwanda, avec lequel la France a repris son dialogue, pays à la démographie dynamique et à la superficie petite. Cela pose la question de la République Démocratique du Congo, pays à la superficie immense et à l'organisation étrange des richesses frontalières. Il faudra bien qu'à un moment ou un autre il y ait un dialogue qui ne soit pas simplement un dialogue conjoncturel mais un dialogue structurel : comment, dans cette région du monde, on partage l'espace, on partage les richesses et on accepte de comprendre que la géographie a ses lois, que les pays changent rarement d'adresse et qu'il faut apprendre à vivre les uns à côté des autres ».

Dans la présente réaction, nous n'allons pas nous atteler aux questions de l'avenir du Rwanda ni de sa superficie petite dont parle le Président Sarkozy. Mais, deux éléments essentiels ont retenu l'attention de l'Observatoire des Ressources Naturelles en Afrique Australe :

» La superficie immense de la République Démocratique du Congo et l'organisation étrange des richesses frontalières

» Partage de l'espace et des richesses

1. L'organisation étrange des richesses frontalières

L'immensité de la superficie de la RDC et les richesses que cette dernière regorge dans son

sous-sol constituent le don de Dieu. Les richesses de la France ne sont pas celles de la Belgique ni de l'Allemagne, bien que faisant toute partie de l'Union Européenne.

La RDC et le Rwanda n'ont pas des richesses communes, mais peuvent coopérer dans le cadre des structures régionales, comme c'est le cas de la CPGL. Par ailleurs, si le Rwanda a été reconnu pour la production théière, la RDC est connue pour ses ressources minières.

Que la France aide le Rwanda à organiser sa production pour assurer son avenir et aussi la RDC à mettre en place des politiques claires de la gestion de ses ressources naturelles. C'est cela la raison d'être des relations bilatérales. L'organisation étrange des richesses de la RDC ne peut en aucun cas influencer à la mise en place par la France d'un dialogue qui pourra amener le Rwanda et la RDC à partager les richesses qui se trouvent dans le sous-sol de cette dernière. Cette réflexion du Président Français tend non pas à créer un climat sain entre les deux pays africains mais risque d'envenimer le peut de chance de la reprise de coopération bilatérale entre eux.

2. Partage de l'espace et des richesses

L'espace congolais et les richesses y contenues sont la propriété seule de la RDC et non une copropriété avec le Rwanda. Les colonisateurs de la RDC et du Rwanda ont été les Belges qui ne peuvent en aucun cas prononcer des telles aberrations. Pour une bonne mémoire, la RDC a signé avec l'Angola un accord d'exploitation commune du pétrole dans la Zone d'Intérêt Commun. Accord négocié par les deux gouvernements et approuvé par les Parlements de deux pays. De même, la RDC a signé avec l'Ouganda un autre accord pour

l'exploitation commune du pétrole dans le Lac Albert. Lorsque vous regardez l'objet de ces deux accords, vous constaterez que le pétrole est à la frontière de ces pays dont l'exploitation devra obligatoirement toucher le territoire de l'un et de l'autre. D'où, la nécessité de partager les richesses qui se retrouvent dans cet espace frontalier commun.

Quelles sont les richesses qui se trouvent à la frontière de la RDC et du Rwanda et qui nécessitent son partage entre les deux pays, faute de quoi, la question de l'avenir du Rwanda ne trouvera pas de solution ou encore la violence sera continuelle en RDC.

Depuis la promulgation du Code Minier, plusieurs Multinationaux se sont implantés en RDC en signant des partenariats officiels avec les entreprises publiques congolaises ou directement avec l'Etat congolais pour l'exploitation commune des minerais congolais. Si le Président SARKOZI veut aider le Rwanda pour son avenir et qu'il constate que les mines de la RDC peuvent être la solution, il n'a qu'à conseiller le Rwanda ou les entreprises rwandaises, s'elles ont des capitaux frais, à venir officiellement investir en RDC.

Nous concluons en disant que la question de l'avenir du Rwanda n'a pas de rapport avec l'espace et les richesses de la RDC, mais le Président SARKOZI doit plutôt aider le Rwanda à résoudre le conflit entre les Hutu et les Tutsi rwandais à vivre ensemble, à créer à un moment donné un dialogue qui ne soit pas simplement un dialogue conjoncturel mais un dialogue structurel, un dialogue entre frères.